



Syndicat Alternatif et Indépendant du Personnel de l'Education de la Réunion
(SAIPER) 97490 Sainte Clotilde
7 bis rue de l'Anjou- Résidence Delphine- Apt 8

Tel : 0262 48 00 31/ Courriel : contact@saiper.net
Web : <http://www.saiper.net>

A Sainte Clotilde, le 7 décembre 2025

Objet : Mise à jour du Recours SAIPER contre les prélèvements CLM/CGM – Mobilisation générale et demande de pièces

Chers Collègues, Chères et Chers Agent(e)s de l'Académie,

Le SAIPER vous informe des actions immédiates et déterminantes menées en votre nom devant le Tribunal Administratif de La Réunion pour faire suspendre les prélèvements rétroactifs et illégaux opérés sur les traitements des personnels en Congé Longue Maladie (CLM) et Congé de Grave Maladie (CGM).

1. Dépôt du Référendum-Suspension : Une Bataille Engagée

Comme annoncé, le SAIPER a déposé le 3 décembre 2025 un Référendum-Suspension (recours d'urgence) assorti d'une requête au fond, afin d'obtenir l'arrêt immédiat des retenues sur traitement.

Nous avons étoffé le dossier avec des arguments juridiques imparables pour démontrer que le Rectorat a commis une erreur de droit fondamentale en assimilant la majoration de traitement Outre-mer (partie intégrante de votre traitement statutaire) à une simple prime ou indemnité. Cette erreur contrevient directement à la jurisprudence du Conseil d'État.

2. Deux Mouvements Stratégiques Majeurs

Pour garantir l'équité du débat et préparer la victoire au fond, nous avons complété notre dossier de la manière suivante :

A. Exigence de Transparence : Demande des Dossiers Anonymisés

Nous avons formellement exigé de Monsieur le Recteur qu'il fournisse l'ensemble des dossiers de paie anonymisés des agents concernés. Le but est clair : Lever toute opacité sur le calcul des indus.

Prouver que l'administration est incapable de justifier la légalité de ses retenues. Dénoncer une entrave au contradictoire qui empêche le syndicat et les agents de se défendre efficacement.

Le silence ou le refus de l'administration face à cette demande sera utilisé pour renforcer l'argument du doute sérieux sur la légalité devant le Juge.

B. Mémorandum Complémentaire : Déjouer l'Argument Guyanais

Afin de neutraliser toute stratégie de défense du Rectorat s'appuyant sur des précédents défavorables, nous avons ajouté un mémoire complémentaire analysant la récente jurisprudence du Tribunal Administratif de Guyane.

Nous avons démonté un à un les arguments du juge guyanais qui pourraient paraître contraires à nos intérêts, en insistant sur la singularité de la situation à La Réunion et en réaffirmant la supériorité des principes dégagés par le Conseil d'État. Nous sommes en ordre de bataille, prêts à contrer toutes les tentatives de l'administration.

3. Urgence : Nous Avons Besoin de Vos Preuves

Pour appuyer nos arguments sur l'urgence sanitaire et l'impact social dévastateur des prélèvements, votre expérience est notre meilleure preuve. Nous vous demandons de nous faire parvenir dans les plus brefs délais les pièces concernant votre situation : Toute pièce comptable (bulletins de salaire, notifications de trop-perçu) concernant les indus, même si vous avez déjà commencé à être prélevé(e).

Toute information documentée (même anonymisée) relative aux situations où un agent est décédé et où les indus ont été répercutés ou réclamés auprès de ses héritiers.

Toute information documentée (même anonymisée) sur les situations où des agents ont été contraints de renoncer à leur CLM ou CGM pour des raisons de viabilité financière face à l'ampleur des retenues.

4. Appel à la Mobilisation

La justice administrative est en marche, mais la victoire dépend aussi de notre mobilisation collective.

Nous vous demandons de vous tenir prêts à soutenir toute action à venir (rassemblements, interpellations, témoignages, etc.). **Si vous n'êtes pas adhérent du SAIPER, nous vous encourageons vivement à interpeller votre propre organisation syndicale pour qu'elle intente elle aussi un recours et rejoigne cette action historique.**

Ensemble, nous ferons prévaloir la Loi et la Justice sociale , loin des négociations de couloir. La défense de nos territoires est prioritaire.

Pour le SAIPER Réunion,

Gladys ROBERT Secrétaire générale contact@saiper.net / 0262 48 00 31